

Lignes directrices sur la protection de la vie privée à l'intention des utilisateurs de drones

Les règles sur les drones ne sont pas encore sous juridiction municipale, mais sont établies par *Transport Canada*

Il est important que vous connaissiez les règles de confidentialité lorsque vous pilotez un drone. Certaines violations de la vie privée d'une personne peuvent aller au-delà des lois sur la protection de la vie privée et peuvent constituer des infractions qui donnent lieu à des accusations. Cela inclut l'utilisation de drones d'une manière pouvant être considérée comme :

- du voyeurisme;
- un méfait;
- représentant une nuisance;
- une violation de lois provinciales ou municipales.

Vous vous devez de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE).

Vous avez la responsabilité de connaître toutes les lois qui pourraient s'appliquer à l'utilisation de votre drone.

Pour tout savoir concernant les règles et règlements pour l'utilisation de votre drone, consulter le site du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://tc.canada.ca/fr/aviation/securite-drones>

